Rapport Annuel

2021 - 2022

Agence Forestière des Bois-Francs

Rapport annuel

2021-2022

Agence forestière des Bois-Francs

Table des matières

Message du président 4

Agence forestière des Bois-Francs 5

- Institution 5
- Mandat 5
- Territoire 5
- Structure 7
- Membres 8
- Conseil d'administration 9
- Comité exécutif 10
- Comité expert 11
- Personnel 12

Rapport des activités 14

- Contributions financières des partenaires 14
- Contributions non monétaires des partenaires 17
- Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées 18
- Subvention 2021 20
- Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) 21
- 2 milliards d'arbres 2021 21
- Vérification opérationnelle 22
- Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) 24
  - Suivi et mise en œuvre du PPMV 24
  - Transfert de connaissances 25
    - Formation des propriétaires 25
    - Visites-conseils 25
  - Projets forestiers 25
    - Guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Québec 25
    - Aménagement des érablières rouges 26

- Autres activités 27
  - Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec 27
  - Certification forestière 27
  - Étang castor 27

Plan d'action 28

- Programme de mise en valeur des forêts privées 29
- Subvention 2021 29
- Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) 30
- Démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 31
- Projets de développement forestier 32
  - Projet de recherche sur l'érablière rouge et les changements climatiques 32
  - Guide des saines pratiques forestières dans les milieux humides boisés 32
- Cibles 33

Budget prévisionnel 2022-2023 36

Liste des annexes

Annexe 1 - Liste des agents de livraison 2021-2022 37

Annexe 2 - Liste détaillée des travaux sylvicoles 2021-2022 38

Message du président

Une autre année vécue sous le signe de la pandémie. Qu'à cela ne tienne, l'Agence et ses proches collaborateurs ont maintenu leurs activités à niveau et ainsi, les programmes d'aide financière ont pu être livrés entièrement au bénéfice des propriétaires forestiers.

La stratégie de production de bois menée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec a influencé grandement les travaux sylvicoles qui ont été réalisés par les conseillers forestiers. Cette année, par le programme régulier, des travaux commerciaux ont été réalisés sur plus de 1 300 ha comparativement à 665 ha l'année précédente. Une bonne part de cette superficie traitée a été récoltée totalement dans le cadre de la mobilisation des bois. Certaines de ces superficies devront sans doute faire l'objet d'une remise en production. Or, l'Agence est préoccupée par cette situation, car le nombre de plants de reboisement nécessaires à la remise en production des sites récoltés n'est pas toujours disponible. Aussi, ce reboisement amènera sans doute une plus grande demande de fonds en entretien des plantations, causant ainsi une pression sur les fonds à prévoir pour maintenir la réalisation des travaux commerciaux telle que le demande le MFFP. Pour cela, il faudrait que l'Agence puisse compter sur des budgets supplémentaires!

Toujours dans le cadre de la mobilisation des bois, en concertation avec ses partenaires, l'Agence a adopté la Démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois. Cette démarche prévoit amener la région du Centre-du-Québec vers une récolte de 375 000 m^3 de bois en 2024. Donc, au cours des trois prochaines années, avec la coordination de l'Agence, la participation des partenaires sera mise à profit afin de mettre en œuvre le plan d'action de la démarche régionale.

Au cours de l'année, deux des huit conseillers forestiers accrédités par l'Agence ont été vendus. Pour un en particulier, le Conseil d'administration a été mis devant un fait accompli. Cette situation a été jugée inacceptable par les membres du CA. Des démarches ont donc été entreprises avec le conseiller juridique de l'Agence pour modifier le contrat d'accréditation afin de donner plus de pouvoir à l'Agence quant à l'utilisation des fonds alloués lorsqu'il y a une transaction de vente ou de cession d'une entreprise accréditée.

Au cours des trois dernières années, l'Agence a réalisé, avec plusieurs partenaires, le Guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Québec. Ce guide est le fruit d'une grande concertation et nous sommes fiers qu'il soit accessible à tous les intervenants de la forêt du Québec. Il s'agit d'un beau rayonnement de notre Agence!

L'Agence essaye de maintenir son offre de services multiressources. Cependant, la pénurie de main-d'œuvre qui sévit actuellement fait en sorte que l'Agence n'a pas encore été en mesure d'embaucher un ou une biologiste pour assurer ces services. Nous espérons donc trouver la perle rare qui pourra se joindre à l'équipe en place.

Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration pour leur dévouement et leur implication dans les activités de l'Agence. Un grand merci aussi aux employés du bureau pour leur soutien technique.

Je vous souhaite une bonne assemblée générale!

Agence forestière des Bois-Francs

Institution

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

Mandat

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que l'Agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou les organismes concernés par ses activités.

Territoire

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km^2 et 93 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 251 671 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités qui sont regroupées en cinq municipalités régionales de comté (MRC) et deux territoires autochtones.

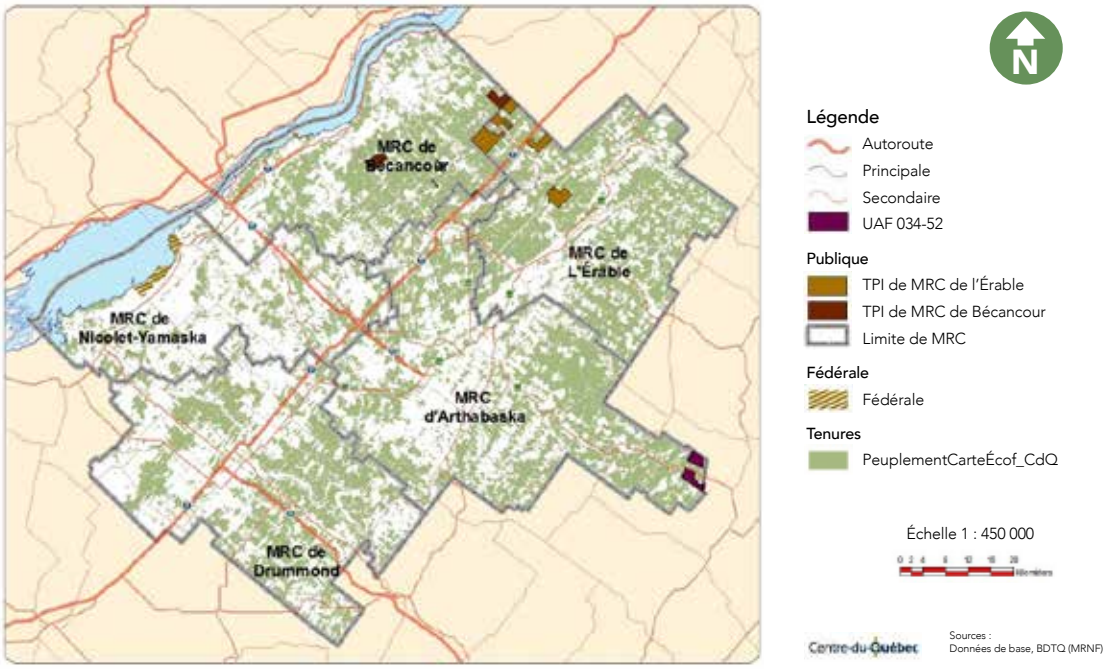

Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune;
- 2 zones topographiques : Plaine du Saint-Laurent et Coteaux des basses Appalaches;
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région;
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération;
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures.

Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés;
- 2 101 propriétaires ayant le statut de producteur forestier;
- Une superficie moyenne de leurs boisés de 47 ha;
- Un âge moyen des producteurs forestiers de 58 ans.

Répartition du territoire forestier de l'Agence par MRC

MRC	Superficie forestière		Superficie totale (excluant l'eau)	
Arthabaska	103 519 ha	29,7 %	183 685 ha	27,5 %
Bécancour	62 253 ha	17,9 %	110 200 ha	16,5 %
Drummond	71 919 ha	20,6 %	155 491 ha	23,2 %
Érable	80 218 ha	23,0 %	122 084 ha	18,2 %
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8 %	97 853 ha	14,6 %
TOTAL	**348 503 ha**		**669 313 ha**	

Structure

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et les propriétaires de boisés.

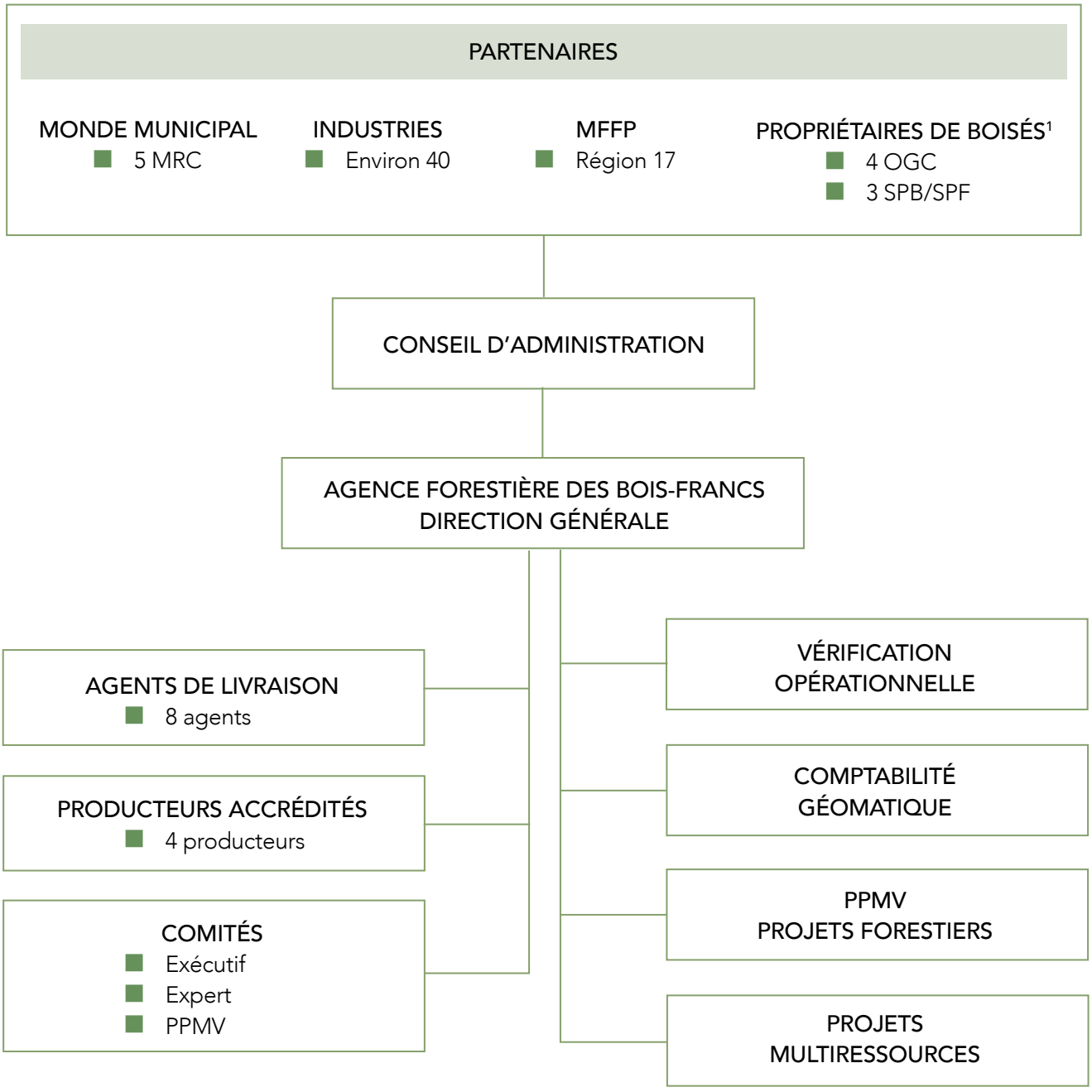

[1] *Organisme de gestion en commun (OGC)* *Syndicat de producteurs de bois ou de producteurs forestiers (SPB/SPF)*

Membres

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région du Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Selon l'article 138 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence toute personne morale ou tout organisme œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les municipalités incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les organismes reconnus de producteurs forestiers, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB/SPF);
- Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, du déroulage, etc.

Membres réguliers en date du 31 mars 2022

Les municipalités	
MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	
Préverco - Division scierie	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Les organismes reconnus de producteurs forestiers	
La Forêt, coopérative de services forestiers	OGC
Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupement forestier Arthabaska-Drummond	OGC
Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB/SPF
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB/SPF
Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec	SPB/SPF

LES MEMBRES ASSOCIÉS

Selon l'article 139 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre associé toute personne ou tout organisme œuvrant sur le territoire du Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Membre associé en date du 31 mars 2022

SNG Foresterie Conseil inc.	Consultant forestier

Conseil d'administration

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quinze (15) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisé (2 SPB/SPF et 2 OGC) et l'industrie forestière (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque tous les administrateurs se rallient à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Composition du conseil d'administration en date du 31 mars 2022

Groupes	Administrateurs	Organismes	Mandat
Monde municipal	François Marcotte, prés.	MRC d'Arthabaska	2021-2023
	Jean-François Labbé	MRC de l'Érable	2022
	Stéphane Dionne	MRC de Drummond	2020-2022
	Christine Gaudet	MRC de Nicolet-Yamaska	2022
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2021-2023
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	n/a
	Yves Gauvreau		
Industrie	David Boisvert	Vexco inc	2020-2022
	Alain Thibeault	Préverco - Division scierie	2021-2023
	Siège vacant		
	Siège vacant		
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic	2021-2023
	André Morin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2020-2022
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2021-2023
	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	2020-2022

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq (5) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Les principaux sujets sur lesquels l'attention du conseil d'administration s'est portée sont :

- L'adoption du budget administratif, de la programmation des travaux, de l'accréditation des agents de livraison et des producteurs forestiers ainsi que des allocations budgétaires;
- Le suivi de la vérification opérationnelle;
- Le plan d'action 2021-2022;
- Le suivi des contributions financières des industries forestières;
- Les enjeux relatifs aux milieux humides et hydriques (plans régionaux des milieux humides et hydriques, et réglementation);
- Le plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024;
- La révision ciblée du Régime forestier;
- Le transfert d'accréditations de deux agents de livraison;
- La mobilisation des bois;
- Le développement de l'offre de services multiressources;
- La bourse Pierre-Gaudet 2021.

Comité exécutif

Le comité exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique, et des recommandations ou des scénarios pour discussions ou décisions au conseil d'administration.

Au 31 mars 2022, le comité exécutif était composé de :

Groupes	Administrateurs	Organismes
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Propriétaires (SPB/SPF)	Ghislain Leblond, vice-prés.	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Les membres du comité exécutif ne se sont pas réunis au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Comité d'expert

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes d'aide financière.

Au 31 mars 2022, le comité expert était composé de :

Groupes	Représentants	Organismes
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Propriétaires (OGC)	Gabriel Beaudoin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Thibault Ali-Mehenni	Groupement forestier Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers de la région Québec
	Frédérique Gagnon-Lupien	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.

Les membres du comité expert ne se sont pas réunis au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

Personnel

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du Conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités. Mandatés par le conseil d'administration, ils sont également présents sur différentes tables de travail telles que les organismes de bassin versant, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et l'Association forestière du sud du Québec.

LE PERSONNEL DE L'AGENCE

Guy Larochelle, ing. f.

Directeur général

- Gestion des programmes d'aménagement
- Gestion du personnel
- Secrétaire du conseil d'administration
- Responsable de l'Agence

Steve Lemay, tech. for.

Agent vérificateur

- Vérification opérationnelle des programmes d'aide
- Support technique aux agents de livraison
- Soutien technique aux autres projets forestiers
- Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec

Huguette Paris, tech. compt.

Travail autonome

- Comptabilité
- Paiement des fournisseurs
- Tenue des livres

Rapport d'activités

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2021-2022. Ce rapport couvre les activités du 1er avril 2021 au 31 mars 2022. L'Agence complète ainsi sa vingt-sixième année d'opération depuis sa création en 1996.

Contributions financières des partenaires

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

Partenaires	**2020-2021**	**2021-2022**
Ministre « programme régulier »	1 896 200 $	1 896 200 $
Ministre « Subvention 2018 » et « Subvention 2021 »	568 916 $	434 913 $
Ministre « programme FEFEC »	75 268 $	63 730 $
Ministre « programme 2 GA 2021 »	- $	30 325 $
Industrie[1]	348 861 $	348 266 $
TOTAL	**2 889 245 $**	**2 773 434 $**

[1] *En 2021-2022, la contribution des industries inclut un montant de 1 897,09 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice.*

Par décret du Gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,00 $/m³s du 26 octobre 2011 à ce jour.

Les 41 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2021-2022 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

- 9009-6645 QC inc (Moulin St-André)
- Adélard Goyette et fils Ltée.
- ARBEC bois d'œuvre inc.
- Armand Duhamel et fils inc.
- Belle-Ripe inc.
- Blanchette et Blanchette inc.
- Bois Daaquam inc. (St-Juste-de-Bretenière)
- Bois Daaquam inc. (St-Pamphile)
- Bois de sciage Lafontaine inc.
- Bois Hunting inc.
- Bois Lib inc.
- Carrier et Bégin inc.
- Clermond Hamel Ltée
- Fontaine inc.

Suite des usines ayant contribué financièrement

- Groupe Crête Division Riopel inc.
- Groupe NBG inc.
- Les Produits forestiers D.G. Ltée
- Le Spécialiste du Bardeau de Cèdre inc.
- Les Bois Laurentiens Scierie Gaudreault
- Les entreprises J.M. Champeau inc.
- Les Planchers Mercier inc
- Matériaux Blanchet inc.
- Mobilier Rustique inc.
- Paul Vallée inc.
- Papiers Domtar inc (Windsor)
- Préverco – Division scierie
- Produits de bois Reginald Dingman et fils d'Austin
- Produits forestiers Arbec SENC
- Produits forestiers St-Armand inc.
- René Bernard inc. (Irené Grondin inc.)
- Scierie Alexandre Lemay et fils
- Scierie Carrière Sawmill ltée
- Scierie Clifton
- Scierie Cojovi Toupin et fils inc
- Scierie Dion et fils
- Scierie Lapointe et Roy Ltée
- Scierie West Brome inc.
- Silicium Québec sec
- Stella Jones inc.
- Transfobec Mauricie
- Vexco inc.

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achats de volumes de bois par les industries forestières, et ce, classés par territoire de MRC et par essence.

Volumes de bois prélevés par MRC

MRC	2020-2021	2021-2022
Arthabaska	110 053 m³s	112 890 m³s
Bécancour	40 135 m³s	51 624 m³s
Drummond	34 731 m³s	58 072 m³s
Érable	133 087 m³s	103 711 m³s
Nicolet-Yamaska	29 888 m³s	20 072 m³s
TOTAL	**347 894 m³s**	**346 369 m³s**

Usine 2021-2022
Proportion des volumes par MRC

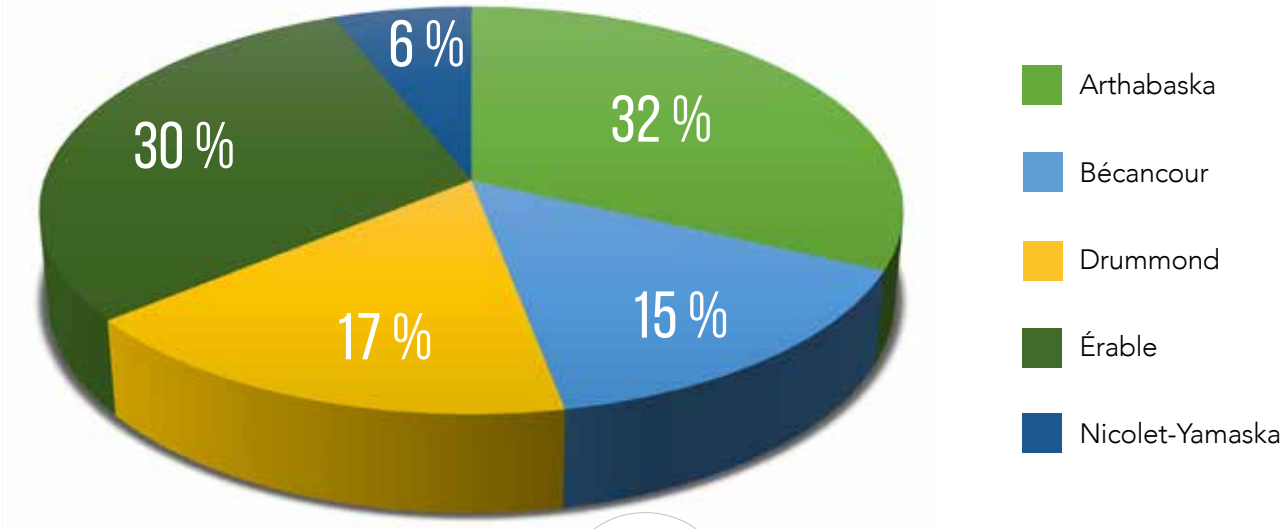

Volumes de bois prélevés par essence ou groupe d'essences

Essences ou groupes d'essence	2020-2021	2021-2022
Sapin et épinette	199 808 m³s	189 801 m³s
Mélèze	4 362 m³s	67 m³s
Pin	28 535 m³s	23 952 m³s
Pruche	3 799 m³s	9 296 m³s
Thuya	7 155 m³s	7 152 m³s
Résineux mélangés	10 595 m³s	9 391 m³s
Bouleau jaune	93 m³s	180 m³s
Bouleau à papier	28 m³s	4 m³s
Érable rouge	38 m³s	114 m³s
Érable à sucre	80 m³s	41 m³s
Feuillus autres	51 065 m³s	64 705 m³s
Peuplier	42 336 m³s	41 666 m³s
TOTAL	**347 894 m³s**	**346 369 m³s**

Selon les données des Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en mètres cubes solides, au cours des cinq dernières années :

Livraisons de bois en m³ solides

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Sapin, épinette, pin gris	215 522	169 808	199 420	159 194	214 820	198 718
Autres résineux	136 166	66 999	56 879	69 471	57 286	60 256
Feuillus mélangés	584 029	27 634	22 380	28 867	32 592	39 953
Peupliers	81 124	42 745	34 969	50 988	49 865	58 361
Total	**1 016 841**	**307 186**	**313 647**	**308 520**	**354 563**	**357 288**

Globalement, les volumes récoltés en 2021-2022 représentent près de 35,1 % de la possibilité forestière comparativement à 34,9 % l'année précédente. Par ailleurs, il s'agit d'une augmentation du volume de bois mis en marché de 29,7 % par rapport à l'année 2015-2016 (année précédant le programme de mobilisation des bois, la Subvention 2018 et la Subvention 2021). Les efforts de mobilisation des bois auront eu, encore cette année, certains effets positifs sur la récolte. D'ailleurs, les volumes de bois mis en marché en 2021-2022 ont été les plus élevés des cinq dernières années. Ces volumes ne tiennent toutefois pas compte du volume récolté pour le bois de chauffage.

Contributions non monétaires des partenaires

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils et les comités ainsi que par d'autres appuis.

Estimation de la valeur des contributions non monétaires

Groupes	Organismes	Valeurs	Totaux
Ministre	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	3 500 $	3 500 $
Monde municipal	M. François Marcotte[2]	1 750 $	6 650 $
	MRC de Bécancour	1 050 $	
	M. Stéphane Dionne[2]	1 050 $	
	MRC de l'Érable	1 750 $	
	M[me] Denise Gendron et M[me] Christine Gaudet[2]	1 050 $	
Industrie	Préverco - Division scierie	1 750 $	2 100 $
	Vexco inc.	350 $	
Propriétaires (OGC)	Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic	700 $	2 450 $
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	350 $	
Propriétaires (SPB/SPF)	Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	1 400 $	3 500 $
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	1 750 $	
		Total des contributions :	18 200 $

[2] *La MRC ne verse pas de compensation financière à son ou sa délégué(e) pour assister aux activités de l'Agence.*

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier, et il doit s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2021-2022, 2 126 345 $ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 319 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 6 624 $ par producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles de récolte de bois ont été réalisés sur 648 ha sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide financière pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

Les partenaires ont mobilisé leurs efforts afin d'augmenter la récolte de bois comme demandé par le MFFP dans le cadre de son plan stratégique. L'ensemble des traitements commerciaux ont permis de récolter 121 543 m³ de bois, soit 205 % de plus que l'année précédente. De plus, les producteurs ont conservé 3 700 m³ pour un usage personnel.

Quantité par groupe de travaux
Programme régulier

Traitements	2020-2021	2021-2022
Préparation de terrain	168 ha	204 ha
Mise en terre	469 285 plants	409 735 plants
Entretien de plantation	365 ha	250 ha
Traitements non commerciaux	45 ha	22 ha
Traitements commerciaux	984 ha	1 859 ha [3]

[3] *Inclut 548 ha en martelage, 663 ha en travaux commerciaux et 648 ha en aide technique à la mobilisation de bois*

Aide financière par groupe de travaux
Programme régulier

Traitements	2020-2021		2020-2021	
Préparation de terrain	175 974 $	9,7 %	227 665 $	10,7 %
Mise en terre	260 849 $	14,4 %	241 043 $	11,3 %
Entretien de plantation	694 585 $	38,3 %	503 208 $	23,7 %
Traitements non commerciaux	71 297 $	3,9 %	39 765 $	1,9 %
Traitements commerciaux	566 525 $	31,2 %	1 054 266 $	49,6 %
COVID-19	46 041 $	2,5 %	60 399 $	2,8 %
TOTAL	**1 815 271 $**	**100 %**	**2 126 346 $**	**100 %**

Aide financière par groupe de travaux 2021-2022

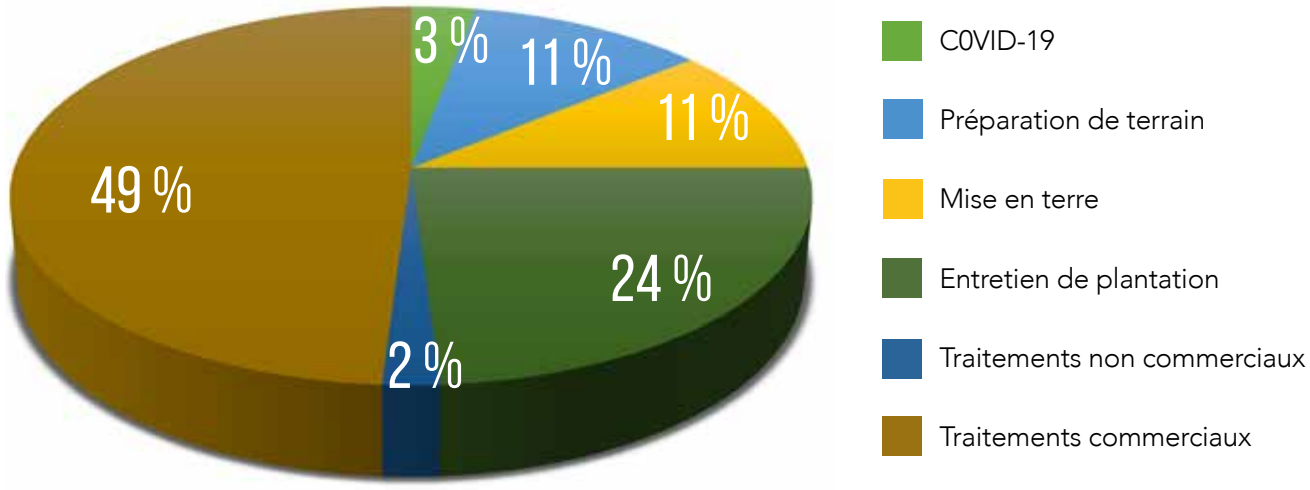

Aide financière par MRC
Programme régulier

Traitements	2020-2021		2021-2022		Objectifs
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Pourcentage
Arthabaska	557 541 $	30,7 %	617 391 $	29,0 %	29,7 %
Bécancour	450 456 $	24,8 %	415 886 $	19,6 %	17,9 %
Drummond	199 335 $	11,0 %	342 043 $	16,1 %	20,6 %
Érable	532 954 $	29,4 %	623 342 $	29,3 %	23,0 %
Nicolet-Yamaska	74 985 $	4,1 %	127 689 $	6,0 %	8,8 %
TOTAL	1 815 271 $	100 %	2 126 346 $	100 %	100 %

Aide financière par MRC par groupe de travaux 2021-2022

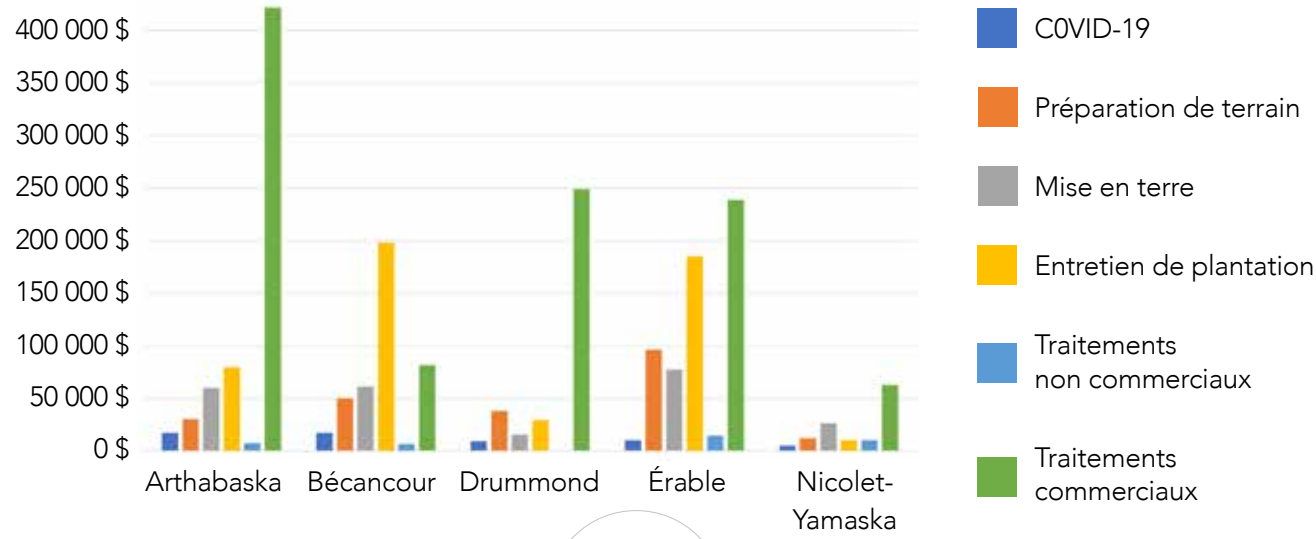

Subvention 2021

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mis à la disposition des producteurs forestiers du Québec un montant supplémentaire de 41 M$ par année pour quatre ans (2021-2022 à 2024-2025) dans le cadre de la Subvention 2021 qui est apparentée au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Toutefois, selon les orientations édictées par le MFFP, l'Agence doit investir les fonds provenant de cette subvention, qui sont de 1,8 M$, sur une période de quatre ans selon le scénario suivant :

- 2021-2022 : 24 % (432 000 $)
- 2022-2023 : 35 % (630 000 $)
- 2023-2024 : 23 % (414 000 $)
- 2024-2025 : 18 % (324 000 $)

Cette Subvention s'inscrit dans le cadre de la réalisation du plan stratégique du MFFP sur la mobilisation des bois en forêt privée. Comme le territoire de l'Agence ne vise pas en priorité la remise en production d'aires mal régénérées suite à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, cette subvention est dédiée à la réalisation de travaux de remise en production forestière (préparation de terrain, reboisement et entretien de plantation) et aux traitements commerciaux.

La Subvention 2021 est administrée de la même façon que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Pour la région du Centre-du-Québec, c'est une somme de 404 233 $ qui est ainsi venue bonifier le programme régulier de l'Agence.

Dans le cadre de la Subvention 2021, un montant de 404 233 $ a été versé en aide financière pour la réalisation de travaux de mise en valeur visant la récolte de bois. Un total de 80 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 5 053 $ par producteur.

L'ensemble des traitements commerciaux réalisés sur 440 ha ont permis de récolter 39 514 m^3 de bois, soit une diminution de 39 % par rapport au programme de la Subvention 2018 de l'année précédente. Le budget était inférieur de 29 % par rapport à l'enveloppe sylvicole du programme Subvention 2018. De plus, les producteurs ont conservé un volume de 1 679 m^3 pour un usage personnel.

Aide financière par MRC
Subvention 2021

MRC	2020-2021		2021-2022	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Arthabaska	270 009 $	47 %	169 377 $	42 %
Bécancour	80 556 $	14 %	77 767 $	19 %
Drummond	88 731 $	16 %	29 874 $	7 %
Érable	99 248 $	17 %	112 821 $	28 %
Nicolet-Yamaska	30 582 $	5 %	14 394 $	4 %
TOTAL	**569 126 $**	**100 %**	**404 233 $**	**100 %**

Aide financière par MRC 2021-2022
Subvention 2021

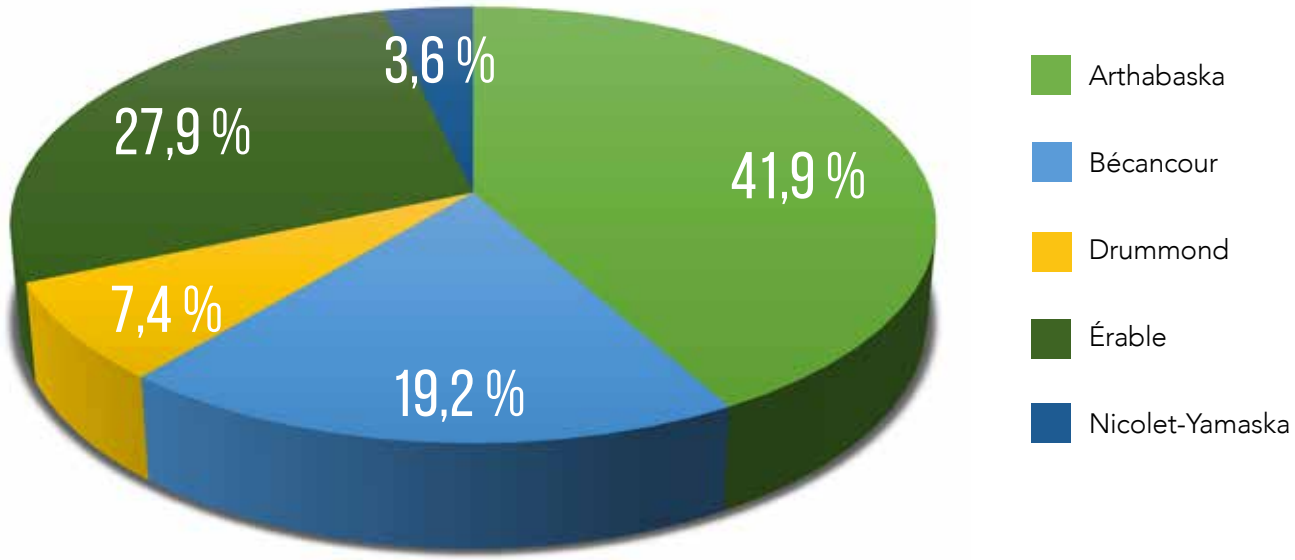

Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)

La cadre de gestion de ce programme indique que le FEFEC doit permettre aux provinces et aux territoires de livrer leurs engagements visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). L'amélioration des puits de carbone et la réduction des GES dans le secteur de la foresterie comptent parmi les priorités du programme. Le projet du Gouvernement du Québec vise l'accroissement des puits de carbone par le boisement de superficies additionnelles à sa programmation régulière.

Ce programme est rendu possible grâce à une entente entre le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada.

Le FEFEC s'inscrit dans la bonification du PAMVFP pour le boisement de superficies en friche. Ces friches en forêt privée ont été identifiées où les gains pour la séquestration de carbone additionnelle sont les plus importants. Une contribution du FEFEC, autour de 25 M$ sur cinq ans en forêt privée, permet de réaliser les actions supplémentaires prévues à ce projet et augmentera la séquestration des GES, comme définie par le FEFEC.

En 2021-2022, des travaux de préparation de terrain, de reboisement et d'entretien de plantations ont été réalisés pour un montant de 60 440 $. Ces travaux ont été exécutés chez 12 producteurs forestiers.

2 milliards d'arbres 2021

En fin d'année financière, le MFFP a alloué à l'Agence un montant de 96 103 $ dans le cadre du programme 2 milliards d'arbres 2021. Ce programme a rendu admissibles les préparations de terrain et les plantations réalisées en 2021-2022 dans les sites ayant subi une perturbation naturelle. Dans le cas de l'Agence, il s'agit de sites ayant eu des chablis principalement suite aux grands vents du 1er novembre 2019.

Un montant de 30 325 $ a été utilisé en 2021-2022 chez 9 producteurs forestiers. Les sommes non utilisées serviront à l'entretien des plantations établies dans le cadre de ce programme jusqu'en 2025-2026.

Vérification opérationnelle

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts, de la Subvention 2021 et du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone qu'elle administre. La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces activités s'est effectuée du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités liées au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, les agents de livraison ont présenté à l'Agence 521 prescriptions de travaux sylvicoles et 578 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité aux programmes, lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 26 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 5,0 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités admissibles. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre des programmes d'aide financière.

Pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, l'Agence a vérifié 77 traitements pour un échantillonnage de vérification de 16,9 % des traitements représentant 23,0 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

Programme régulier

Types de travaux	Nombre de traitements	Nombre vérifié	% vérifié	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	% conformes 2021-2022	% conformes 2020-2021
Préparation de terrain	60	4	6,7 %	17 929 $	7,9 %	95,5 %	94,0 %
Mise en terre	90	20	22,2 %	69 588 $	28,7 %	94,3 %	93,8 %
Entretien	97	26	26,8 %	144 587 $	28,5 %	94,2 %	93,7 %
Traitements non commerciaux	22	2	9,1 %	4 137 $	10,4 %	95,0 %	95,5 %
Traitements commerciaux	186	25	13,4 %	179 839 $	22,6 %	90,5 %	94,8 %
Général	**455**	**77**	**16,9 %**	**1 812 252 $**	**23,0 %**	**93,1 %**	**94,1 %**

Pour les traitements réalisés dans le cadre de la Subvention 2021, l'Agence a vérifié 9 traitements représentant une vérification de 12,7 % des traitements et de 22,3 % de la valeur des traitements réclamés.

Subvention 2021 (2020-2021 Subvention 2018)

Types de travaux	Nombre de traitements	Nombre vérifié	% vérifié	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	% conformes 2021-2022	% conformes 2020-2021
Mise en terre	3	0	0 %	0 $	0 %		NSP
Entretien	3	1	33,3 %	3 250 $	11,0 %	88,0 %	NSP
Traitements commerciaux	65	8	12,3 %	33 692 $	12,2 %	95,9 %	94,3 %
Général	**71**	**9**	**12,7 %**	**36 942 $**	**22,3 %**	**95,0 %**	**94,3 %**

Pour les traitements réalisés dans le cadre du Programme FEFEC, l'Agence a vérifié 6 traitements représentant une vérification de 50,0 % des traitements et de 24,5 % de la valeur des traitements réclamés.

FEFEC

Types de travaux	Nombre de traitements	Nombre vérifié	% vérifié	Valeur vérifiée	% valeur vérifiée	% conformes 2021-2022	% conformes 2020-2021
Préparation de terrain	2	0	0 %	0 $	0 %		NSP
Mise en terre	9	6	66,7 %	21 284 $	39,4 %	95,4 %	91,3 %
Entretien	1	0	0 %	0 $	0 %		NSP
Général	**12**	**6**	**50,0 %**	**21 284 $**	**24,5 %**	**95,4 %**	**91,3 %**

L'Agence a mis en place un bulletin de la vérification opérationnelle qui prend en compte les 11 critères de performance suivants :

Critères de performances

- Prescription sylvicole : administratif (1), technique (2) et terrain (3)
- Rapport d'exécution : administratif (4), technique (5), qualité (6) et quantité (7)
- Suivi des plantations (8)
- Respect de la programmation annuelle des travaux (9)
- Qualité des documents transmis à l'Agence (10)
- Utilisation des allocations budgétaires (11)

Ces onze critères de performance ont un poids relatif différent, en fonction de l'importance déterminée par l'Agence. Ainsi, les critères *qualité* et *quantité* du rapport d'exécution de même que le critère *terrain* de la prescription sylvicole ont une importance significative plus grande par rapport aux autres critères de performance. Les résultats obtenus peuvent influencer la répartition de l'enveloppe sylvicole de l'année suivante.

Pour la saison 2021-2022, le résultat pondéré du bulletin de vérification opérationnelle pour tous les agents de livraison est de 98,22%. La moyenne obtenue pour les trois dernières saisons est de 97,75% et les résultats spécifiques des agents de livraison sont pris en compte pour l'attribution des allocations budgétaires 2022-2023.

Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PPMV

À travers la mise en œuvre de ses activités régulières ainsi que de ses projets spéciaux, l'Agence vise à réaliser plusieurs actions et à atteindre les objectifs fixés dans son plan d'action du PPMV. Au cours de l'année 2021-2022, les projets réalisés et en cours touchent plus particulièrement les objectifs suivants :

Objectifs

- La protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels (objectifs nos 1 et 2);
- La protection des cours d'eau (objectif no 3);
- La protection des sols (objectif no 4);
- La conservation des milieux humides (objectif no 5);
- Le maintien et le rétablissement de la biodiversité (objectifs nos 7 et 8);
- La santé des forêts (objectif no 10);
- La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue (objectifs nos 11 et 12);
- L'intensification de l'aménagement forestier (objectifs nos 13 et 14);
- L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière (objectif no 15);
- La génération de revenus en provenance de la forêt privée (objectif nos 17 et 18);
- La recherche d'autres sources de financement (objectif no 19);
- La valorisation de l'aménagement forestier (objectif no 20);
- L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé (objectif no 21);
- La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre forestière (objectif no 22);
- La création d'une culture forestière (objectif no 23);
- La réalisation des actions prévues au PPMV (objectif no 24).

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

FORMATION DES PROPRIÉTAIRES

L'Agence a confié le mandat de transfert de connaissances aux propriétaires de boisés aux syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence. En contexte de pandémie due à la COVID-19, seul le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec a coordonné des séances de formation dispensées à 45 propriétaires de la région. Le cours sur l'abattage contrôlé s'est donné à trois reprises. Les autres cours qui ont été donnés aux producteurs sont : affûtage et entretien de la scie mécanique (1), éclaircie commerciale (1), martelage et défauts externes des arbres (1), identification des arbres feuillus et résineux (1), façonnage et classement du bois (1), initiation à l'identification des champignons forestiers comestibles (1), cueillette de plantes comestibles (1), initiation à l'aménagement d'un boisé privé (1), aménagement d'une érablière (1), aménagement forestier pour le chevreuil et sa chasse (1) et fiscalité forestière (1).

Le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec a pour sa part suspendu ses activités de transfert de connaissances en 2021-2022.

VISITE-CONSEIL

L'Agence a rendu disponibles les visites-conseils auprès des propriétaires de boisés privés. Ces visites effectuées par les agents de livraison accrédités par l'Agence sont accessibles à tous les propriétaires forestiers, qu'ils aient un statut de producteur forestier ou non. Lors de ces visites, les propriétaires sont informés sur les travaux potentiels sur leurs lots forestiers en général ou sur des peuplements forestiers en particulier, selon leurs demandes. Ces visites visent également à conseiller le propriétaire par rapport au Programme de remboursement des taxes foncières du MFFP.

En 2021-2022, les agents de livraison ont effectué 83 visites-conseils chez des propriétaires forestiers.

PROJETS FORESTIERS

GUIDE DES SAINES PRATIQUES D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN MILIEU HUMIDE BOISÉ DES FORÊTS PRIVÉES DU QUÉBEC

Au Centre-du-Québec, la préoccupation pour les milieux humides est très élevée, car ils constituent plus de 30 % du territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs. Également, plus de 5 000 ha d'investissements sylvicoles ont été réalisés dans ces milieux entre 2003 et 2015 selon les nouvelles statistiques du MFFP.

C'est dans ce contexte que l'Agence s'est engagée à rédiger le Guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Québec avec la collaboration de plusieurs organismes (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Université Laval, Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, Fédération des producteurs forestiers du Québec, Groupements forestiers Québec, Fondation de la faune du Québec, Domtar et des agences régionales de mise en valeur de la forêt privée) pour faire bénéficier d'autres régions de son expertise sylvicole et pour contribuer au développement de la sylviculture au Québec.

Le financement de ce projet était assuré par le Programme d'aménagement durable des forêts, la Fondation de la faune du Québec ainsi que les importantes contributions bénévoles des collaborateurs.

Le Guide a été lancé au cours de l'hiver 2021-2022 et est disponible sur le site internet de l'Agence.

AMÉNAGEMENT DES ÉRABLIÈRES ROUGES

De récentes simulations effectuées par le MFFP et présentées au Carrefour forêts 2019 ont démontré que les régions à haut risque de perte d'habitat pour plusieurs espèces forestières incluaient le Centre-du-Québec. Heureusement, il semble qu'à la lumière de ces dernières simulations, l'érable rouge démontre une capacité d'adaptation intéressante malgré sa sensibilité aux sécheresses et à la carie. Ainsi, dans une optique de création de valeur économique et de résilience des écosystèmes forestiers, des actions d'éducation et de pratiques sylvicoles doivent être entreprises visant à améliorer les jeunes peuplements d'érables rouges en bouquet en majorité dégradés.

L'agence a construit une formation qui a permis aux conseillers forestiers de la région d'intégrer des apprentissages au sujet du diagnostic des tiges et de l'aménagement durable des érablières rouges en bouquet avec la collaboration d'un expert. Pour compléter la formation de terrain, l'Agence a produit une revue de littérature et une fiche synthèse pratique pour aider les aménagistes dans l'application des acquis de la formation par l'exécution de travaux spécifiques. Deux articles vulgarisés ont aussi été publiés dans la revue Progrès forestier pour l'intérêt de la population.

Des conseillers forestiers ont réalisé des interventions sylvicoles dans des érablières rouges en bouquet afin de mettre en application les notions qui découlent des travaux de développement de l'Agence.

Le financement de ce projet était assuré par le Programme d'aménagement durable des forêts.

Bruno Boulet

Autres activités

JOURNÉE FORESTIÈRE ET ACÉRICOLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Dans le cadre de l'organisation de la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec, l'Agence a été mandatée comme chargée de projet par la MRC de l'Érable qui est le gestionnaire de cet événement. L'Agence avait comme mandat de solliciter les partenaires financiers et d'assurer toute la logistique des conférences lors de la présentation en présentiel de l'événement le 18 septembre 2021.

Ainsi, quatre conférences d'une heure ont été présentées au cours de la journée afin de répondre à différentes préoccupations. Les conférences suivantes ont été présentées :

- *L'aménagement des érablières rouges en bouquets est-ce possible?* par M^me^ Carine Annecou, ing.f.
- *L'effet de l'ouverture du couvert forestier sur la croissance des feuillus nobles reboisés par enrichissement* par M. Benoît Truax, biologiste, Ph.D.
- *Optimiser la croissance de son érablière : une approche payante* par M. Daniel Gagnon, ing.f.
- *La gestion et le contrôle du nerprun bourdaine en forêt privée* par M^me^ Marie-Josée Martel, ing.f.

Pour compléter l'événement, une animation d'équarrissage de billots de pins avec des outils ancestraux comme des haches à équarrir et des herminettes a été présentée.

L'entrée en vigueur du passeport vaccinal quelques semaines avant la journée a compliqué l'admissibilité des visiteurs. La journée a accueilli environ une centaine de personnes.

CERTIFICATION FORESTIÈRE

En 2021-2022, seuls les membres de La forêt, coopérative de services forestiers dans les municipalités d'Ham Nord, Notre-Dame-de-Ham et St-Martyrs-Canadiens étaient certifiés. Ces propriétés certifiées totalisent 6 502 ha boisés. Ces lots boisés font partie du territoire du plan conjoint du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec. Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec effectuent une vigie constante des besoins de certification pour leur territoire de plan conjoint respectif.

ÉTANG CASTOR

En 2021, l'Agence a réalisé un projet multiressources à l'Étang Castor situé dans la municipalité de Tingwick. Ce projet avait pour objectif de remplacer une structure de retenue des eaux inadéquate par un seuil faunique permettant le passage de poissons entre la rivière et l'étang.

Ce projet a été financé par Environnement et Changement climatique Canada, la Fondation de la faune du Québec, COPERNIC (organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet) ainsi que le propriétaire de l'Étang Castor.

Plan d'action

Le plan d'action du Plan de protection et de mise en valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs s'articule autour des trois axes composant le développement durable, soit les axes environnemental, économique et social.

Au niveau de l'axe environnemental, les actions visent à maintenir l'intégrité des écosystèmes forestiers. Du côté de l'axe économique, la création de richesses à partir des ressources forestières constitue l'élément central des actions qui s'inscrivent dans le cadre d'une démarche intégrée de la gestion des ressources. Finalement, l'axe social vise à développer un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs.

Plan d'action du Programme d'aménagement durable des forêts privées du Centre-du-Québec

Environnement		Économie		Société	
Valeurs	Objectifs	Valeurs	Objectifs	Valeurs	Objectifs
La protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)	No 1 : Renforcer les mesures de protection et de conservation des EFE et des autres milieux sensibles No 2 : Consolider le réseau des EFE et des milieux forestiers à fort potentiel de conservation au Centre-du-Québec	La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue	No 11 : Produire des bois feuillus de grande valeur No 12 : Assurer la régénération adéquate des parterres de coupe en essences désirées	La valorisation des l'aménagement forestier	No 20 : Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du développement durable
La protection des cours d'eau	No 3 : Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité écologique des cours d'eau et de leur bande riveraine	L'intensification de l'aménagement forestier	No 13 : Optimiser le retour sur l'investissement No 14 : Gérer l'arrivée massive de superficies de plantation aptes à l'éclaircie commerciale	L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé	No 21 : Solliciter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leur boisé
La protection des sols forestiers	No 4 : Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers	L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière	No 15 : Produire la quantité maximale de richesse en fonction de la capacité de production des forêts	La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre forestière	No 22 : Favoriser le recrutement et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière
La conservation des milieux humides	No 5 : Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides	La gestion intégrée des ressources du territoire	No 16 : Produire de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse	La création d'une culture forestière régionale	No 23 : Informer la population et créer des liens avec les institutions régionales
Le maintien et le rétablissement de la biodiversité	No 6 : Favoriser l'aménagement écosystémique et la sylviculture se basant sur les caractéristiques des forêts préindustrielles No 7 : Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des peuplements et qui assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques No 8 : Assurer la conservation des vieilles forêts et des attributs clés qui leur sont associés No 9 : Réduire le morcellement du territoire et la fragmentation forestière	La génération de revenus	No 17 : Maximiser les retombées économiques engendrées par le PAMVFP No 18 : Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles	La réalisation des actions prévues au PPMV	No 24 : Mettre en œuvre le PPMV
		La recherche d'autres sources de financement	No 19 : Augmenter le nombre d'initiatives de développement forestier au Centre-du-Québec		
La santé des forêts	No 10 : Minimiser l'impact des agents pathogènes et entomologiques sur la santé des forêts centricoises				

Programme de mise en valeur des forêts privées

La programmation annuelle des travaux sylvicoles favorise la réalisation d'un maximum de traitements commerciaux notamment dans le cadre de la prise en compte de l'abondance d'éclaircies commerciales de plantation à exécuter.

Travaux

Groupes de travaux	**Programmation 2022-2023**	
Préparation de terrain	200 ha	223 147 $
Mise en terre de plants	400 Mplants	235 316 $
Entretien de plantation et régénération naturelle	200 ha	402 727 $
Traitements non commerciaux	75 ha	137 309 $
Traitements commerciaux	665 ha	788 287 $
Martelage	550 ha	92 237 $
Aide à la mobilisation des bois	600 ha	163 506 $
Total		**2 042 529 $**

Subvention 2021

Par ailleurs, la Subvention 2021 permet à l'Agence de réaliser davantage de travaux sylvicoles dans le cadre de la stratégie de mobilisation des bois du MFFP. L'année 2022-2023 sera la deuxième des quatre années de la période prévue pour les investissements de cette subvention.

Travaux

Groupes de travaux	**Programmation 2022-2023**	
Préparation de terrain	25 ha	26 175 $
Entretien de plantation et régénération	75 ha	142 725 $
Traitements commerciaux	300 ha	341 721 $
Martelage	250 ha	40 572 $
Aide à la mobilisation des bois	280 ha	76 453 $
Total		**627 646 $**

Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone

Le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) vise à effectuer du boisement de friches agricoles dans un contexte de lutte contre les changements climatiques.

En 2022-2023, les travaux suivants sont prévus :

Groupes de travaux	**Programmation 2021-2022**	
Préparation de terrain	10 ha	7 965 $
Mise en terre	69,48 ha	39 118 $
Entretien de plantation	5 ha	10 153 $
Total		**57 236 $**

Démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois

Dans le cadre d'un mandat confié à l'Agence forestière des Bois-Francs par le ministère de Forêts, de la Faune et des Parcs, une démarche régionale a été réalisée afin de faire un exercice de concertation des partenaires régionaux. Cet exercice vise la mobilisation des propriétaires forestiers du Centre-du-Québec afin d'augmenter la récolte de bois et de répondre aux orientations du Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024. Ainsi, l'objectif provincial, auquel la région du Centre-du-Québec compte participer, est de récolter 7,8 Mm^3 de bois en 2024 et d'acheminer ce bois aux usines de transformation.

Cette démarche régionale a permis de regrouper des représentants municipaux, des propriétaires forestiers, des conseillers forestiers, des industries forestières ainsi que des représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et de l'Association forestière régionale. Au total, 18 personnes ont participé à l'exercice de concertation qui aura nécessité deux rencontres. D'ailleurs, plusieurs de ces partenaires participent aux activités de concertation menées par l'Agence sur la mobilisation depuis l'année 2016.

La démarche régionale vise à terme, soit en 2024, à récolter 375 000 m^3 de bois pour approvisionner les usines de transformation du bois. Le plan d'action suivant a été élaboré par les partenaires de l'Agence et adopté par son conseil d'administration :

Plan d'action

Objectifs	Indicateurs	Cibles	Responsables[4]
Faire connaître les conditions des marchés de sciage des essences feuillues	Nb de publications	10	SPB/SPF, industrie forestière
	Nb de propriétaires informés	2 500	SPB/SPF, GF
Formation sur le façonnage de bois feuillus	Nb de propriétaires formés	100	SPB/SPF
Augmenter la superficie traitée en travaux commerciaux dans les peuplements feuillus	Superficie	100 ha	Agence, SPB/SPF, GF, CF
Inciter les municipalités à appliquer la Loi 48	Nb d'interventions auprès des MRC	5	Agence, SPB/SPF, GF
	Nb de municipalités	10	MRC
Augmenter le reboisement dédié à la remise en production suite à la mobilisation des bois	Nb de plants	10 % de plus	Agence, SPB/SPF, GF, CF
Augmenter la superficie forestière enregistrée	Superficie en ha	110 000 ha	Agence, SPB/SPF, GF, CF
Sensibiliser le gouvernement provincial au reboisement de friches	Nb de ministères	2	SPB/SPF et GF
Faire connaître l'ARTERRE	Nb de publications	5/an	MRC
Faire des pressions pour augmenter les budgets en aménagement	Nb d'interventions	5	Partenaires régionaux

[4] *Syndicats des producteurs de bois (SPB/SPF)* *Groupements forestiers (GF)* *Conseillers forestiers (CF)*

Ainsi, au cours des trois prochaines années (2022-2023 à 2024-2025), l'Agence coordonnera les actions des partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action.

Projet de développement forestier

Au cours de la prochaine année, l'Agence sera particulièrement active dans plusieurs secteurs de développement notamment au niveau de la mise en valeur des érablières rouges, des changements climatiques et des milieux humides. Voici les principaux dossiers qui seront traités :

GUIDE SYLVICOLE ADAPTÉ AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AU RÉSEAU DE CONNECTIVITÉ

L'Agence collabore avec le Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec pour réaliser un projet de sylviculture adaptée aux changements climatiques. Cette initiative fait suite aux travaux réalisés depuis les deux dernières années par l'Agence.

D'une part, le projet consiste à mettre en place des actions de conservation (protection, restauration, utilisation durable) au sein des seize noyaux d'intérêt de conservation du Centre-du-Québec. D'autre part, il vise à établir des stratégies sylvicoles pour la mise en valeur des peuplements associés au réseau de connectivité terrestre du Centre-du-Québec, et ce, afin d'assurer le maintien de leur santé malgré les effets potentiellement attendus des changements climatiques pour l'horizon 2041-2070.

GUIDE DES SAINES PRATIQUES FORESTIÈRES DANS LES MILIEUX HUMIDES BOISÉS

Dans la continuité de ses travaux sur le Guide des saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Centre-du-Québec, l'Agence réalisera, au cours des deux prochaines années, une mise à jour de la fiche technique destinée aux plans d'aménagement forestier bonifiés. L'Agence produira aussi une version anglaise du guide. Finalement, l'Agence réalisera trois à quatre vidéos montrant des applications de saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé.

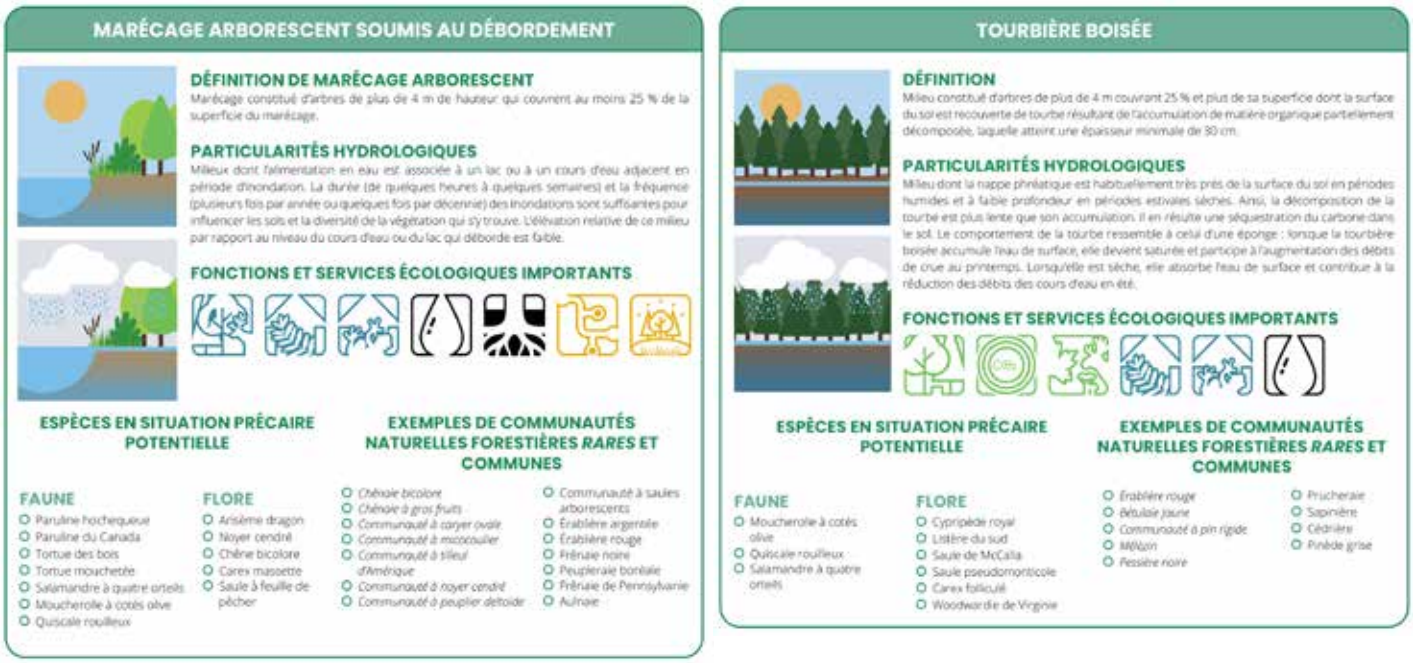

Extrait du Guide des saines saines pratiques d'interventions forestières en milieu humide boisé des forêts privées du Centre-du-Québec

Cibles

En fonction des quatre objectifs du nouveau programme élaboré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les agences de mises en valeur de la forêt privée doivent établir des cibles en fonction d'un plan d'action uniforme fixé au niveau provincial. Pour l'année 2021-2022, le tableau suivant illustre le plan d'action convenu ainsi que les résultats.

Plan d'action et résultats convenus

Objectifs du PAMVFP	Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats	Résultats par rapport à la cible
1 et 2	Réaliser des traitements sylvicoles	Sommes investies par l'AGENCE en traitements sylvicoles non commerciaux	1 365 654 $	1 039 260 $	76 %
		Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en traitements sylvicoles non commerciaux	896 ha	255 ha	28 %
		Sommes investies par l'AGENCE dans l'aide à la mobilisation des bois	106 969 $	182 441 $	170 %
		Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en aide à la mobilisation des bois	400 ha	648 ha	162 %
		Sommes investies par l'AGENCE en traitements sylvicoles commerciaux (excluant l'aide à la mobilisation des bois)	654 871 $	904 644 $	138 %
		Nombre d'hectares réalisés par l'AGENCE en traitements sylvicoles commerciaux	540 ha	663 ha	123 %
3	Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes investies par l'AGENCE dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	19 431 $	33 097 $	170 %
4	Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies par l'AGENCE dans les activités de transfert de connaissance	36 118 $	27 135 $	75 %

L'Agence a établi un plan d'action en regard des activités liées à la Subvention 2021. Le tableau suivant montre la programmation des travaux.

Subvention 2021 pour les années 2021-2022 à 2024-2025

Objectifs	Volet	Indicateurs	Cibles			
			2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
1, 2 et 3	Traitements non commerciaux	Sommes investies par le BÉNÉFICIARE en préparation de terrain	26 175 $	27 687 $	53 359 $	53 373 $
		Nombre d'hectares réalisés en préparation de terrain	25 ha	25 ha	50 ha	50 ha
		Sommes investies par le BÉNÉFICIARE en mise en terre de plants		27 792 $	27 792 $	55 584 $
		Nombre d'hectares réalisés en mise en terre de plants		25 ha	25 ha	50 ha
		Nombre de plants en mise en terre		50 000 plants	50 000 plants	100 000 plants
	Traitements non commerciaux	Sommes investies par le BÉNÉFICIAIRE en entretien de plantations	95 779 $	142 725 $	91 344 $	53 284 $
		Nombre d'hectares en entretien de plantations	50 ha	75 ha	48 ha	28 ha
	Traitements commerciaux	Sommes investies par le BÉNÉFICIAIRE en traitements commerciaux	289 475 $	401 785 $	221 790 $	146 559 $
		Nombre d'hectares en traitements commerciaux	363 ha	469 ha	305 ha	201 ha

Budget prévisionnel 2022-2023

En vue de l'année 2022-2023, l'Agence verra à la livraison du PAMVFP, de la Subvention 2021 et du FEFEC. En plus de ces activités régulières, l'Agence s'affairera à réaliser des projets forestiers et multiressources. Le tableau suivant illustre les revenus et ressources financières allouées à l'ensemble des projets.

Budget prévisionnel 2022-2023

Description	Prog. rég.	Subv. 2021	2 GA 2021	FEFEC	PPMV	Mobilisation des bois	Journée forestière	Guide MHB	Étang Castor	TOTAL
REVENUS										
Contributions Industries	346 500 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	346 500 $
Contribution MFFP	1 821 916 $	630 000 $	59 778 $	58 000 $	74 284 $	15 000 $	- $	48 800 $	- $	2 707 778 $
Cotisations membres	750 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	750 $
Revenus d'intérêt	6 500 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	6 500 $
Autres revenus	- $	- $	- $	- $	- $	- $	18 000 $	- $	10 000 $	28 000 $
Surplus année antérieure	170 293 $	30 680 $	- $	3 291 $	- $	- $	- $	- $	- $	204 264 $
TOTAL DES REVENUS :	2 345 959 $	660 680 $	59 778 $	61 291 $	74 284 $	15 000 $	18 000 $	48 800 $	10 000 $	3 293 792 $
DÉPENSES										
Programme aménagement (Agents. de livr.)	2 039 059 $	627 646 $	- $	58 391 $	- $	- $	- $	- $	- $	2 725 096 $
Fonds performance	3 470 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $			3 470 $
Salaires et bm	131 754 $	33 034 $	- $	2 900 $	34 684 $	5 000 $	17 000 $	10 500 $	2 000 $	236 871 $
Frais de déplacement et repas	10 800 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	10 800 $
Frais de représentation	3 205 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	3 205 $
Équipement forestier et GPS	1 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	1 000 $
Transfert de connaissance et recrutement	- $	- $	- $	- $	39 600 $	- $	- $	- $	- $	39 600 $
Loyer	16 323 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	16 323 $
Frais d'expédition (poste)	150 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	150 $
Télécommunication (tél., téléc., internet)	3 600 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	3 600 $
Bureautique et informatique	25 481 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	25 481 $
Formation du personnel	2 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	2 000 $
Honoraires professionnels	17 975 $	- $	- $	- $	- $	- $	1 000 $	13 500 $	8 000 $	40 475 $
Assurances et licences	4 743 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	4 743 $
Publicité	500 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	500 $
Frais bancaires	100 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	100 $
Divers	2 200 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	2 200 $
Amortissements et immobilisations	3 600 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	3 600 $
Réserve	80 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	80 000 $
TOTAL DES DÉPENSES :	2 345 959 $	660 680 $	- $	61 291 $	74 284 $	5 000 $	18 000 $	24 000 $	10 000 $	3 199 213 $

Annexe 1

Liste des agents de livraison 2021-2022

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

Steeve Paquet, président — Sébastien Rioux, ing. f., resp. tech.
5300, rue des Tournelles, Québec (Québec) G2J 1E4
418 872-1773 s.rioux@cfrq.ca

FORESTERIE VERT DEMAIN INC.

Richard Mongrain, ing. f., président
228, Chemin Mooney, C.P. 3089, Richmond (Québec) J0B 2H0
819 826-6421 rmongrain@xplornet.com

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

Steven Beaurivage, ing. f., dir. gén.
270, rue Saint-Pierre, Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
418 599-2828 418 599-2856 lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER ARTHABASKA-DRUMMOND INC.

Serge Nadeau, dir. gén.
1000, rue Champoux, Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
819 353-2361 819 353-2740 ssad@ssad.qc.ca

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.

Gabriel Beaudoin, ing. f., dir. gén.
9500, boul. du Parc industriel
Bécancour (Québec) G9H 3P2
819 297-2384 819 297-2545 gfny@gfny.ca

LA FORÊT, COOPÉRATIVE DE SERVICES FORESTIERS

Sylvain Duchesneau, ing. f., dir. gén. — Thierry Le Blanc Fontaine, ing. f., resp. tech.
115, rue Principale, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
819 344-2232 819 344-2235 group.for@afcw.ca

MOFFET AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.

Joseph Moffet, ing. f., président
1877, avenue Mercure, Plessisville (Québec) G6L 2A8
819 998-3881 info@mafinc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén. — Frédérique Gagnon-Lupien, ing.f., resp.tech
2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
819 697-2922 819 697-0574 fgagnonlupien@spbois.qc.ca

Annexe 2

Liste détaillée des travaux sylvicoles 2021-2022

Programme régulier

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7500	pt - mesures sanitaires et carburant	115,15	hectares	2 367,70 $
7501	débroussaillement et déblaiement forte compétition	5	hectares	7 170,00 $
7504	déchiquetage	79,3	hectares	113 795,50 $
7514	déblaiement avec excavatrice « pelle-piegne »	13,4	hectares	16 750,00 $
7516	déblaiement mécanique	103,75	hectares	88 395,00 $
7517	débroussaillement et déblaiement faible compétition	2,6	hectares	1 554,80 $
7600	mise en terre - mesures sanitaires et carburant	329,01	hectares	9 750,81 $
7626	plantation manuelle racines nues pfd résineux	13,16	M plants	8 040,76 $
7633	plantation manuelle récipients 300 cc et plus feuillus	1	M plants	611,00 $
7637	plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cavités) rés	47,22	M plants	29 267,26 $
7638	plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	316,315	M plants	182 763,70 $
7643	enrichissement récipient 300 cc et plus feuillus	21,1	M plants	12 874,46 $
7647	enrichissement racines nues pfd feuillus	3,5	M plants	2 439,50 $
7649	regarni racines nues pfd résineux	1,12	M plants	780,64 $
7650	regarni récipients 300 cc et plus résineux	3,22	M plants	2 086,56 $
7657	regarni récipients 300 cc et plus (15 cavités) résineux	3,1	M plants	2 179,30 $
7700	entretien (dégagements) - mesures sanitaires et carburant	162,02	hectares	14 267,43 $
7751	1er dégagement plantation résineux	151,91	M plants	307 462,93 $
7752	2e dégagement plantation résineux	51,89	M plants	105 182,65 $
7753	3e dégagement plantation résineux	46,1	hectares	90 562,29 $
7800	traitement non-comm. - mesures sanitaires et carburant	15,32	hectares	1 193,44 $
7853	écl. précomm. systématique résineux 8 000 à 15 000 tiges/ha	4,27	hectares	6 076,21 $
7854	écl. précomm. systématique résineux 15 001 tiges/ha et plus	6,35	hectares	11 144,25 $
7858	dégagement de peuplement naturel	11,1	hectares	22 544,10 $
7900	martelage - mesures sanitaires et carburant	436,36	hectares	1 308,94 $
7901	martelage feuillus	231,02	hectares	35 808,10 $
7902	martelage résineux	316,58	hectares	56 026,69 $
7922	aide technique mobilisation des bois manuelle	35,55	hectares	9 646,25 $
7925	atmb manuelle - mesures sanitaires et carburant	38,2	hectares	611,20 $
7950	comm. manuels - mesures sanitaires et carburant	138,04	hectares	7 170,90 $
7967	éclaircie commerciale feuillus d'ombre - manuelle	2,3	hectares	3 261,40 $
7970	coupe jardinage résineux - manuel	4,2	hectares	5 622,60 $
7971	coupe jardinage feuillus d'ombre - manuel	87,44	hectares	116 832,41 $
7973	coupe progressive résineuse - manuelle	7,19	hectares	4 968,37 $
7974	coupe progressive feuillus d'ombre - manuelle	1,7	hectares	2 543,20 $
7977	coupe progressive autres résineux - manuelle	8,6	hectares	12 865,60 $
7978	coupe de récupération - partielle - manuelle	2,02	hectares	2 775,48 $
7979	coupe de récupération - totale manuelle	1	hectares	668,00 $
7980	1re ecl. comm. résineux naturel DHP 9 à 15 cm	2,82	hectares	4 920,90 $
7985	1re écl. comm. résineux plantation DHP 9 à 15 cm - manuelle	19,26	hectares	33 608,70 $
7986	1re écl. comm résineux plantation DHP 15,1 à 19 cm - manuelle	10,18	hectares	15 392,16 $
7988	2e écl. comm. plantation résineux - manuelle	2,7	hectares	3 111,66 $
7989	2e écl. comm. plantation pins blancs et rouges - manuelle	1	hectares	1 069,00 $
8922	aide technique mobilisation des bois - mécanisé	612,4	hectares	166 926,84 $
8925	tmb mécanisée - mesures sanitaires et carburant	329,5	hectares	5 256,80 $
8950	comm. mécanisés - mesures sanitaires et carburant	460,27	hectares	18 472,20 $
8967	éclaircie commerciale feuillus d'ombre - mécanisée	14,68	hectares	16 559,04 $

Programme régulier (suite)

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
8970	coupe jardinage résineux - mécanisé	16,4	hectares	18 171,20 $
8971	coupe jardinage feuillus d'ombre - mécanisé	119,4	hectares	131 730,67 $
8972	coupe jardinage autres résineux mécanisé	21,2	hectares	23 198,40 $
8973	coupe progressive résineuse - mécanisée	39,01	hectares	37 059,50 $
8974	coupe progressive feuillus d'ombre - mécanisée	5,5	hectares	6 506,50 $
8977	coupe progressive - autres résineux mécanisée	44,5	hectares	52 443,50 $
8978	coupe de récupération partielle mécanisée	3,42	hectares	3 755,16 $
8979	coupe de récupération - partielle mécanisée	31,61	hectares	17 385,50 $
8980	1re écl. comm. résineux naturel dhp 9 à 15 cm - mécanisée	1,1	hectares	1 492,70 $
8981	1re écl. comm. résineux naturel dhp 15,1 à 19 cm - mécanisée	22,36	hectares	26 697,84 $
8985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - mécanisée	96,14	hectares	130 461,98 $
8986	1re écl comm résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm -mécanisée	38,79	hectares	46 315,26 $
8987	1re écl. comm. plantation pin blanc et rouge - mécanisée	38,7	hectares	47 291,40 $
8988	2e écl. comm. plantation résineux - mécanisée	20,01	hectares	19 149,57 $
Total				2 126 345,91 $

Subvention 2021

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7600	mise en terre - mesures sanitaires et carburant	5,525	hectares	226,53 $
7638	plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	12,425	M plants	7 206,50 $
7700	entretien (dégagements) - mesures sanitaires et carburant	14,5	hectares	1 595,00 $
7751	1er dégagement plantation résineux	12,5	M plants	25 387,50 $
7752	2e dégagement plantation résineux	2	M plants	3 867,02 $
7900	martelage - mesures sanitaires et carburant	139,09	hectares	415,06 $
7901	martelage feuillus	126,94	hectares	19 520,70 $
7902	martelage résineux	71,75	hectares	12 569,21 $
7922	aide technique mobilisation des bois manuelle	6,4	hectares	1 760,00 $
7925	atmb manuelle - mesures sanitaires et carburant	10,2	hectares	163,20 $
7950	comm. manuels - mesures sanitaires et carburant	65,6	hectares	2 722,80 $
7967	éclaircie commerciale feuillus d'ombre - manuelle	1,4	hectares	1 985,20 $
7971	jardinage feuillus d'ombre - manuel	33,3	hectares	43 997,64 $
7972	jardinage autres résineux manuel	1,5	hectares	2 080,50 $
7973	coupe progressive résineuse - manuelle	9,6	hectares	11 164,80 $
7974	coupe progressive feuillus d'ombre - manuelle	0,9	hectares	1 346,40 $
7977	coupe progressive autres résineux - manuelle	2,2	hectares	3 291,20 $
7985	1re écl. comm. résineux plantation DHP 9 à 15 cm - manuelle	6,3	hectares	10 993,50 $
7986	1re écl. comm résineux plantation DHP 15,1 à 19 cm - manuelle	1,9	hectares	2 872,80 $
7988	2e écl. comm. plantation résineux - manuelle	2,6	hectares	3 047,20 $
8922	aide technique mobilisation des bois - mécanisé	172,63	hectares	47 123,81 $
8925	tmb mécanisée - mesures sanitaires et carburant	99,33	hectares	1 589,28 $
8950	comm. mécanisés - mesures sanitaires et carburant	156,69	hectares	6 940,20 $
8967	éclaircie commerciale feuillus d'ombre - mécanisée	10,7	hectares	11 819,60 $
8971	coupe jardinage feuillus d'ombre - mécanisé	76,64	hectares	84 476,46 $
8973	coupe progressive résineuse - mécanisée	13,24	hectares	12 578,00 $
8974	coupe progressive feuillus d'ombre - mécanisée	2,9	hectares	3 430,70 $
8977	coupe progressive - autres résineux mécanisée	2,6	hectares	3 075,80 $
8979	coupe de récupération - partielle mécanisée	8	hectares	4 400,00 $
8985	1re écl. comm. résineux plantation dhp 9 à 15 cm - mécanisée	12,5	hectares	16 962,50 $
8986	1re écl comm résineux plantation dhp 15,1 à 19 cm -mécanisée	12,65	hectares	14 223,52 $
8987	1re écl. comm. plantation pin blanc et rouge - mécanisée	6,8	hectares	8 309,60 $
8988	2e écl. comm. plantation résineux - mécanisée	33,1	hectares	31 676,70 $
8989	1re écl. comm. plantation pin blanc et rouge - mécanisée	1,6	hectares	1 414,40 $
Total				404 233,33 $

Fefec - boisement friches

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7500	pt - mesures sanitaires et carburant	2,3	hectares	69,00 $
7504	déchiquetage	1,4	hectares	2 009,00 $
7517	débroussaillement et déblaiement faible compétition	2,3	hectares	1 375,40 $
7600	mise en terre - mesures sanitaires et carburant	36,275	M plants	1 487,28 $
7626	plantation manuelle racines nues pfd résineux	10,88	M plants	6 647,68 $
7633	plantation manuelle récipients 300 cc et plus feuillus	4,1	M plants	2 378,00 $
7637	plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cavités) rés	6,495	M plants	4 065,87 $
7638	plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	19,8	M plants	11 484,00 $
7700	entretien (dégagements) - mesures sanitaires et carburant	13,4	hectares	1 474,00 $
7751	1er dégagement plantation résineux	14,5	M plants	29 449,50 $
Total				60 439,73 $

2 GA 2021

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7600	mise en terre - mesures sanitaires et carburant	45,44	M plants	1 802,13 $
7626	plantation manuelle racines nues pfd résineux	11,56	M plants	7 063,16 $
7637	plantation manuelle récipients 300 cc et plus (15 cavités) rés	5,34	M plants	3 342,84 $
7638	plantation manuelle récipients 300 cc et plus résineux	31,296	M plants	18 116,88 $
Total				30 325,01 $

ERO

Activité	Description	Quantité	Unité	Total
7800	non-comm. - mesures sanitaires et carburant	2,8	hectares	135,20 $
7863	éclaircie précommerciale feuillus d'ombre martelée	2,8	hectares	6 193,60 $
Total				6 328,80 $

Agence Forestière des Bois-Francs

227, rue Notre-Dame Est,
Victoriaville, Qc, G6P 4A2

819 752-4951

afbf@afbf.qc.ca

www.afbf.qc.ca